



Formulaire unique de vote par correspondance

ATTENTION : Compte tenu de la crise sanitaire, l'Assemblée générale mixte du jeudi 28 mai 2020 à 14H30 se tiendra à huis clos donc sans la présence physique des actionnaires et de leurs mandataires.

Nom, prénom, adresse ⁽¹⁾

.....
.....
.....

Important : À remplir par l'actionnaire ⁽²⁾

N° d'actionnaire :

Nombre de voix / d'actions :

➤ Avant d'exercer votre choix entre les 2 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions au verso.

1. POUVOIR AU PRÉSIDENT ⁽³⁾

Je donne pouvoir au président et l'autorise à voter en mon nom à l'Assemblée générale mixte

Cocher la case ci-contre :

➤ Dater et signer en bas, sans remplir la partie 2.

2. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration à L'EXCEPTION de ceux que je signale en cochant la case correspondante et pour lesquels je vote **NON ou Abstention**.

RÉSOLUTIONS ⁽⁴⁾

NON

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ABSTENTION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée générale mixte

Je donne pouvoir au Président ⁽³⁾ de voter en mon nom

Je m'abstiens

Information importante

En raison des mesures de confinement adoptées par le Gouvernement français en vue de lutter contre la propagation du coronavirus, le Conseil d'administration a décidé, à titre exceptionnel et conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 en date du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte d'ÉS se tiendra le 28 mai 2020 à 14 H 30 (heure de Paris), à huis clos (c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et de leurs mandataires) au siège social d'ÉS. Il n'y aura donc pas de possibilité de voter par procuration durant cette Assemblée générale.

Fait à le

Signature⁽¹⁾

Utilisation du formulaire et instructions

(1) : Il est rappelé que les formulaires dûment signés doivent indiquer les noms, prénoms et adresse de l'actionnaire ainsi que de son mandataire, s'il y a lieu.

Pour les personnes morales, il conviendra d'indiquer les noms, prénoms et qualité du signataire.

(2) : L'actionnaire signataire est prié de mentionner son numéro de compte actionnaire et le nombre d'actions qu'il possède, afin d'assurer sa parfaite identification.

(3) : Seront seuls admis à voter par correspondance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, par voie électronique à l'adresse actionnaires@es.fr, ou à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cedex 9. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale mixte, soit le **lundi 25 mai 2020**.

Le formulaire de vote par correspondance adressé pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

(4) : Les projets de résolutions, le rapport du Conseil d'administration, ainsi que tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale mixte conformément aux dispositions légales réglementaires applicables, seront disponibles dans les délais légaux sur le site internet :

<https://groupe.es.fr/Investisseurs-Actionnaires/Espace-actionnaires> à compter du **06 mai 2020** au plus tard.